

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 AVRIL 2023

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGRINI, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents(es) excusés(es) : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

Absents(es) représentés(es) : Marie-Aude PFEIFFER donne procuration à Jérôme VEYRAT
M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du 1^{er} adjoint, avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves : **400 €**
- Comité des fêtes : **1200 €**
- Amis Sans Frontières : **100 €**
- Chansonyme : **900 €**
- Société de chasse : **200 €**
- Les Aînés de la Vernède **500 €**
- USEP **900 €**
- Les chats libres **320 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les taux d'imposition suivants qui restent inchangés :

- **Foncier Bati (FB) : 38.32 %**
- **Foncier Non Bâti (FNB) : 46.33 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 12.79 %**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif présenté par le maire qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **699 015 €**
- Recettes de fonctionnement : **699 015 €**

- Dépenses d'investissement : **629 334 €**
- Recettes d'investissement : **629 334 €**

REVISION DES STAUS DU SYNDICAT IINTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE UZEGE NORD

Considérant que la dénomination et l'objet du syndicat sont modifiés, et qu'il convient de mettre en conformité l'article 6 relatif au bureau.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction des articles suivants :

- **Article 1** : le nom « **SIVU de la MSP Uzège Nord** » est remplacé par « **SIVU Uzège Nord** »
- **Article 2** : Les mots « **Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle** » sont remplacés par « **Création et/ou gestion de bâtiments dédiés à l'exercice de professionnels de santé** »
- **Article 6** : les mots « **membres titulaires** » et « **vice-présidents** » sont supprimés et est ajouté « **10** » délégués titulaires ainsi que l'alinéa 7 « **Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.** » et le paragraphe « **Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux** ». L'alinéa étend l'adhésion à un établissement public.
- **Article 9** : Le fonctions de trésorier du syndicat sont attribuées précisément au chef de service de gestion comptable d'Uzès.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération